

CTL du 18 novembre 2016 : Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Le Projet de Loi de Finances 2017 pour la DGFIP, supprime 1815 emplois (Équivalent Temps Plein Travaillé) et non pas 1630 comme l'annonce le Directeur Général.

F.O.-DGFIP conteste cette approche qui consiste à réintégrer dans le volume d'emplois les 199 apprentis et 12 emplois transférés, ce qui est une duperie. Ceux-ci ne sont ni plus ni moins que des « CDD déguisés »

Une fois encore, la DGFIP est mise à contribution en supportant 57,42 % des suppressions d'emplois de la Fonction Publique de l'État alors qu'elle n'en représente que 5,40 % des effectifs.

Sous couvert des réductions des déficits publics et des réductions budgétaires, les Directions départementales sont « souvent volontaires » pour des expérimentations incessantes et appliquent la poursuite d'une concentration excessive du réseau.

Bon nombre le sont au mépris des besoins réels des contribuables et usagers.

L'ordre du jour de ce CTL traduit bien les efforts déployés par la Direction Générale pour supprimer toujours plus de postes et services et ainsi faire des économies :

- modification des horaires d'ouverture au public : la pénurie d'effectifs (suppressions et vacances d'emplois) génère un redéploiement incessant de tâches sur les agents « restant » dans les structures et justifie ces modifications d'horaires pour assurer à minima la mission de back-office.

- accueil personnalisé sur rendez-vous : cette pratique a toujours été en vigueur dans les services. La Direction Générale s'en empare aujourd'hui dans le seul but de limiter l'accueil des usagers au guichet.

La seule nouveauté réside dans la mise à disposition pour l'utilisateur d'un outil informatique web, qui remplacera les Logiciels Informatiques Locaux (LIL).

- généralisation des pôles (pénal interrégional et de programmation en matière de contrôle fiscal) : s'ils peuvent en effet répondre à des besoins, **F.O.-DGFIP** s'y oppose puisqu'ils relèvent tous de cette logique de regroupement et de régionalisation qui déshabille les services de proximité. (cf liminaire **F.O.**, CTL du 26 septembre 2016).

Ces généralisations ayant un impact direct sur nos services locaux, **F.O.-DGFIP76** considère donc que ce point doit être soumis au vote.

- la déclinaison de la loi NOTRe par la création de communes nouvelles et le projet de rattachement des nouvelles intercommunalités (SDCI) ne sont pas que de simples « réorganisations territoriales ». Celles-ci ont un impact direct sur les services de l'État, dont ceux de la DGFIP.

Toutes les communautés de communes n'ont pas les mêmes compétences et modes de

gestion (transports scolaires, ordures ménagères en Redevances ou en adossement à la taxe foncière). Le poids de la gestion de chaque communauté de communes ne se vaut pas.

A ce titre les transferts de charge induits d'un Centre des Finances Publiques à l'autre sont loin d'être neutres, et ne sont d'ailleurs aucunement détaillés dans les documents du CTL. Pour **F.O.-DGFIP76**, ce point doit également être soumis au vote, de même que celui du transfert de charges et d'activité du Centre des Finances Publiques d'Offranville.

Les chiffres du Tableau de Bord de Veille Sociale(TBVS) illustrent, une fois de plus, la dégradation des conditions de vie au travail des agents. Les réformes et les destructions d'emplois ne feront qu'aggraver ce constat. Preuve en est :

- le nombre d'arrêts maladie de courte durée (moins de 5 jours) qui a explosé en 2 ans : de 496 en 2013 / 928 en 2015 (+87%),
- l'augmentation du nombre de jours sur les Comptes Épargne Temps (CET) : 4124 jours en 2013 / 5265 en 2015 (soit l'équivalent de 25 emplois) : + 27%,

Le nombre des vacances d'emplois, les départs liés au « papy boom » à venir ne seront nullement compensés par les contrats d'apprentissage et de service civique dans le département.

De surcroît, **F.O.-DGFIP76** s'inquiète de la dégradation de la qualité de la formation professionnelle au sein de notre ministère, et de la censure que s'imposent les agents, voire des chefs d'unités, ceux-ci n'arrivant plus à assurer leur tâche quotidienne.

La mobilisation des agents du département et notamment celle des collègues présents au rassemblement d'Yvetot ce 15 novembre, fortement relayée par les médias, en présence d'élus locaux, laisse présager un mécontentement encore plus fort suite à la déclinaison des suppressions d'emplois lors du Comité Technique de Réseau le 24 novembre prochain.

F.O.-DGFIP saura prendre ses responsabilités !

